

2022

Rapport annuel



PRODUCTEURS DE
GRAINS

MAURICIE

Table des matières

AVIS DE CONVOCATION	4
ORDRE DU JOUR	5
PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES	6
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022	8
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT 2022.....	16
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022	19
RÉPARTITION DES ADMINISTRATEURS PAR MRC	20
DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS 2022	21
RAPPORT DES ACTIVITÉS 2022	22
RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES.....	24
SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2022	28

Avis de convocation



Trois-Rivières, le 24 janvier 2023

AVIS DE CONVOCATION

À tous les producteurs et productrices des *Producteurs de grains de la Mauricie (PGM)* et du groupe au Plan conjoint

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle:

- des membres des **Producteurs de grains de la Mauricie**;
- et celle des producteurs de grains de la Mauricie visés par le *Plan conjoint*

Se tiendra à la date, l'heure et l'endroit suivants :

DATE : Mardi 7 février 2023
HEURE : 9 h30 (inscription dès 9 h 00)
ENDROIT : Portes de la Mauricie
Salle Manereuil
4 Rte Ste Anne O,
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
Le dîner vous est offert gratuitement!

N'oubliez pas de réserver
votre place pour le dîner au
jtardif@mauricie.upa.qc.ca

Cette rencontre est l'occasion d'échanger sur les principaux dossiers ayant retenu l'attention des Producteurs de grains de la Mauricie (PGM) et des Producteurs de grains du Québec (PGQ) au cours de la dernière année. Vous trouverez l'horaire complet de la journée au verso.

Veillez noter que les délégués au plan conjoint des Producteurs de grains du Québec seront appelés à voter les 30 et 31 mars 2023 sur une augmentation de la contribution et qu'une élection à la présidence se tiendra lors de l'assemblée générale des membres des Producteurs de grains du Québec.

En espérant que vous serez de ceux et de celles qui se feront un devoir de participer à cette rencontre, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Josée Tardif, secrétaire, Producteurs de grains de la Mauricie

DROIT DE VOTE :

Nous vous rappelons que les producteurs qui sont en droit de voter à l'assemblée du Syndicat sont les producteurs qui ont dûment signé leur bulletin d'adhésion au Syndicat et dont le fondé de pouvoir est en règle. Les producteurs-membres du syndicat et les producteurs visés par le Plan conjoint ont le droit de soumettre leur candidature par écrit à titre de délégué des PGQ ou du Plan conjoint des Producteurs de grains du Québec. N'hésitez pas à nous contacter au **819 378-4033 poste 245**. Veuillez prendre note que seul, les producteurs qui ont commercialisé durant les trois dernières années auront droit de vote à l'AGA du groupe au Plan conjoint.

Ordre du jour

Programme de la Journée

- 09 h 00** **INSCRIPTION – CAFÉ OFFERT**
- 09 h 30** **CONFÉRENCE « Perspective des marchés »** par Étienne Lafrance, agent
à d'information sur les marchés, Service d'information sur les marchés aux Producteurs de
10 h 15 grains du Québec
- 10 h 15** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE GRAINS DE LA MAURICIE (PGM)**
01. Ouverture et présences
 02. Lecture et adoption de l'avis de convocation
 03. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
 04. Lecture et adoption des procédures des assemblées délibérantes
 05. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 10 février 2022
 06. Lecture et adoption du rapport des activités 2022
 07. Lecture et adoption des états financiers 2022
 08. Nomination d'un expert-comptable pour l'année 2023
 09. Nomination des délégués et substituts à l'AGA des Producteurs de grains du Québec
 10. Élection des administrateurs du Syndicat
 11. Ajournement de l'Assemblée générale annuelle et ouverture de l'AGA du groupe au Plan conjoint
- 10 h 45** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DU GROUPE AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DE LA MAURICIE (PGM)**
1. Nomination d'un président d'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
 3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
 4. Lecture et adoption du procès-verbal AGA du groupe au Plan conjoint du 10 février 2022
 5. Nomination des délégués et substituts (plan conjoint)
 6. Levée de l'Assemblée du groupe au plan conjoint et réouverture de l'Assemblée générale annuelle
- 11 h 00** **MESSAGE ET PRÉSENTATION DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC**
- 12 h 30** **Diner gratuit !**
- 13 h 30** **CONFÉRENCE « Potentiel d'expansion des légumes de grande culture en Mauricie »**
à par Bruce Gélinas, conseiller régional en grandes cultures et Yves Auger, « conseiller régional
14 h 00 en production maraîchère » Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
direction régionale de la Mauricie.
- 14 h 00** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE GRAINS DE LA MAURICIE**
12. Message du président des Producteurs de grains de la Mauricie, M. Claude Chartier
 13. Message du représentant de la FUPAM
 14. Résolutions
 15. Divers
 16. Levée de l'assemblée
- 15 h 00** **CONFÉRENCE « Opportunités de marchés en périodes troubles »** par Étienne Tardif,
agronome, directeur approvisionnement de grains et logistique de production, Viterra.
- 16 h 00** **CLÔTURE DE LA RENCONTRE**

Procédures des assemblées délibérantes

ARTICLE 1

Lorsqu'un membre ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il ou elle se lève et demande la parole au président. Si plus d'un délégué demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un membre a la parole, il ou elle ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

ARTICLE 2

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il ou elle se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.
- c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, la proposition est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

ARTICLE 3

Le débat s'engage à la suite du proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier.

Celui qui l'a appuyé(e) prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.

Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq (5) minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.

Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.

Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.

On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. Si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement. Si le sous-amendement est adopté et s'il n'y a pas d'autres sous-amendements, on vote sur l'amendement tel que sous-amendé.

Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale. Si l'amendement est adopté et s'il n'y a pas d'autre amendement, on vote sur la proposition principale telle qu'amendée.

Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

ARTICLE 4

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée, à moins que la majorité des membres présents ne réclament le vote secret.
- d) Le président n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, il peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

ARTICLE 5

Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles, du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il ou elle est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.

Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur ou une oratrice. C'est au président ou à la présidente qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.

La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

ARTICLE 6

- a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il ou elle est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur ou l'oratrice.
- c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - 10 FÉVRIER 2022

Producteurs de Grains de la Mauricie

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs de Grains de la Mauricie (PGM) tenue le 10 février 2022, à compter de 13 h 33 par visioconférence Zoom.

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Seize (16) personnes, dont onze (11) producteurs ayant droit de vote, assistent à la rencontre.

Le président des PGM, M. Claude Chartier, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte.

Mme Josée Tardif assure le secrétariat de la rencontre. M. Réjean Gervais assiste Mme Tardif pour la gestion de la plateforme Zoom.

MM. Benoît Legault et Christian Overbeck, respectivement directeur général et président des Producteurs de Grains du Québec (PGQ), ainsi que M. Jean-Marie Giguère, président de la Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM), assistent également à la rencontre.

La secrétaire présente un *PowerPoint* résumant les principales fonctionnalités de Zoom. Elle explique également le fonctionnement pour le système de vote et le système d'identification des membres en mode virtuel.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il y a lecture et présentation à l'écran par la secrétaire de l'avis de convocation, écrite et datée du 27 janvier 2022 et de l'ordre du jour.

À la suite de la lecture de l'avis de convocation et du projet d'ordre du jour, sur la proposition de M. Emmanuel Kelhetter, dûment appuyée par M. Jean Damphousse, ceux-ci sont adoptés tels quels à l'unanimité. Dans la même proposition, on laisse le point « Divers » ouvert. Le tout est unanime.

03. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Il y a lecture abrégée et présentation à l'écran par la secrétaire des procédures des assemblées délibérantes virtuelles. Sur la proposition de M. Jean-René Héroux, appuyée par M. Michel Adam, les procédures des assemblées délibérantes sont adoptées à l'unanimité.

04. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 9 FÉVRIER 2021

Il y a lecture abrégée et présentation à l'écran par la secrétaire du procès-verbal du 9 février 2021. Sur la proposition de M. Jacques Paquin, appuyé par M. Jean Damphousse, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté à l'unanimité.

05. LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2021

La secrétaire procède à la présentation des principales activités 2021 des PGM. Le tout est partagé à l'écran. Sur la proposition de M. Michel Adam, appuyé par M. Jacques Paquin, le rapport des activités 2021 des PGM est adopté à l'unanimité. Le suivi des résolutions 2021 est également présenté par la secrétaire.

06. LECTURE ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

M. Claude Chartier invite la secrétaire à faire la lecture des états financiers 2021. Les produits sont de l'ordre de 21 599 \$ et les dépenses sont de 19 035 \$, pour un excédent des produits sur les dépenses de 2 564 \$.

Sur la proposition de M. Jean Damphousse, appuyée par M. Jean-René Héroux, les états financiers 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Après discussions, sur la proposition de M. Jacques Paquin, appuyée par M. Jean-René Héroux, les invitations pour les déjeuners du grain seront désormais envoyées par courriel.

07. NOMINATION D'UN EXPERT — COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2022

Après discussion, sur la proposition de M. Jacques Paquin, appuyée par M. Jean Damphousse, l'assemblée mandate le SCF Mauricie inc. pour la compilation des états financiers pour l'exercice 2022. Le tout est adopté à l'unanimité.

08. AJOURNEMENT ET RÉOUVERTURE POUR LA TENUE DE L'AGA DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

Sur la proposition de M. Jean-René Héroux, appuyé par M. Jean Damphousse, on ajourne l'assemblée pour la tenue de l'AGA du groupe au Plan conjoint. Le tout est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Jean-René Héroux, appuyé par M. Jean Damphousse, on procède à la réouverture de l'AGA des PGM. Le tout est adopté à l'unanimité.

09. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS À L'AGA DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC (partie syndicale)

La secrétaire explique que les délégués doivent être élus avant les administrateurs, car ceux-ci doivent être élus par et parmi les délégués du syndicat. Elle précise aussi que ceux-ci

doivent avoir mis en marché des grains dans les 30 derniers mois ET être membres du syndicat. Par conséquent, l'assemblée doit nommer onze (11) délégués pour l'assemblée des Producteurs de Grains du Québec. Chaque délégué doit être élu par et parmi les producteurs de la MRC concernée.

Cependant, la secrétaire explique que si le nombre de producteurs pour une MRC donnée est insuffisant, l'assemblée peut nommer des délégués d'une autre MRC, pourvu qu'ils satisfassent les critères d'admissibilité et qu'ils comptent être présents à l'AGA virtuelle des Producteurs de Grains le 24 et 25 mars 2022.

Voici le nombre de délégués requis par MRC pour l'année 2022 :

Délégués par MRC	
Des Chenaux	3
Maskinongé	5
Mékinac	2
Substituts	3

Voici les délégués nommés pour l'année 2022 :

Il y a une proposition en bloc concernant les délégués de la MRC de Maskinongé :

MRC de Maskinongé (5)				
Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Jean Dampousse	M. Jean-René Héroux	M. Emmanuel Kelhetter	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Jacques Paquin	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Jean Dampousse	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Paul-Yvon Alarie	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Jean-René Héroux	Oui	Élu

Il y a une proposition en bloc pour la MRC des Chenaux :

MRC des Chenaux (3)				
Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Michel Adam	M. André Massicotte	M. Claude Chartier	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Michel Adam	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. René Perreault	Oui	Élu

Il y a une proposition en bloc pour la MRC de Mékinac :

MRC de Mékinac (2)				
Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Jonathan Montembeault	M. Michel Adam	M. Jonathan Montembeault	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. André Massicotte	Oui	Élu

Il y a une proposition en bloc pour les postes de substitués :

Substitués				
Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Jean Damphousse	M. Jean-René Héroux	M. Yvan Brouillette	Oui, par écrit	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Serge Béland	Oui, par écrit	Élu

10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU SYNDICAT

On procède à la nomination en bloc d'un président, secrétaire et scrutateur pour les élections :

	Proposé par :	Appuyé par :	Nomination de :	Acceptation
Président	M. Claude Chartier	M. Jean Damphousse	M. Christian Overbeck	Oui
Secrétaire			Mme Josée Tardif	Oui
Scrutateur			Mme Josée Tardif	Oui

L'ouverture des élections est proposée par M. Jean Damphousse et appuyée par M. Michel Adam.

La secrétaire rappelle aux membres présents que les administrateurs doivent être élus par et parmi les délégués de l'AGA des producteurs de grains du Québec selon les MRC désignées. Le mandat des administrateurs est pour une période de deux (2) ans. La secrétaire précise que les postes en élection, cette année, sont les postes pairs.

	Proposé par :	Appuyé par :	Nomination de :	Accepté	État
Poste 2 (Des Chenaux)	M. André Massicotte	M. Michel Adam	M. Claude Chartier	Oui	Élu
Poste 4 (Maskinongé)	M. Jean-René Héroux	M. Paul-Yvon Alarie	M. Jean Damphousse	Oui	Élu
Poste 6 (Maskinongé)	M. Jean Damphousse	M. Paul-Yvon Alarie	M. Alain Gélinas	Oui, par téléphone	Élu

M. Christian Overbeck félicite les administrateurs élus et, sur la proposition de M. André Massicotte, appuyé par M. Jean-René Héroux, on procède à la fermeture des élections.

11. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

MM. Benoît Legault et Christian Overbeck, respectivement directeur général et président des Producteurs de Grains du Québec, s'adressent à l'assemblée. Ils font une présentation des sujets des PGQ :

- 1. Économie
- 2. Les marchés
- 3. Environnement, recherche et agronomie
- 4. Communication et vie syndicale
- 5. Divers dossiers

Tout au long de la présentation, les producteurs ont pu poser une panoplie de questions aux représentants des producteurs de grains, ce qui a suscité de nombreux échanges.

Des discussions ont lieu sur le nouveau programme d'aide financière du gouvernement du Québec, soit l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales pour récompenser les efforts des entreprises agricoles pour la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales.

12. MESSAGE DU PRÉSIDENT DES PGM, M. CLAUDE CHARTIER

M. Claude Chartier s'adresse à l'assemblée et revient sur cette deuxième année bien particulière en temps de COVID. Il mentionne aux participants de redoubler de vigilance au niveau des virements bancaires entre personnes (acheteurs de grains), de la difficulté d'obtenir des pièces et de la machinerie, de l'empreinte carbone et de la campagne de publicité. Le président termine en remerciant les délégués et les administrateurs ainsi que les participants qui ont participé à cette rencontre.

13. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DE LA FUPAM

M. Jean-Marie Giguère, président de la FUPAM, prend la parole et informe l'assistance des grands dossiers sur lesquels la Fédération régionale de l'UPA Mauricie s'est penchée durant l'année 2021 :

- D'entrée de jeux, le président félicite les administrateurs qui ont accepté les postes en élection
- Services du SCF
- Service d'emploi agricole : le travail a explosé, forte demande au niveau des TET
- Communications : contrats externes, publicité
- Aménagement du territoire : nouveau responsable, loi 103
- Formation agricole : webinaires disponibles
- Le membership de la Relève agricole va très bien : pensons à notre relève syndicale
- Plusieurs négociations au Québec et au fédéral : projets de loi, cadre stratégique, etc.

M. Giguère mentionne l'importance de faire bouger nos dossiers avant les élections provinciales et revient sur le dossier de la rémunération de l'exploitant agricole : il mentionne

qu'il a rencontré le caucus régional et que ce dossier y fut traité. Il remercie les PGM pour leurs participations aux dons de Noël.

Il termine en mentionnant qu'il ne renouvellera pas son mandat à la présidence. Il termine en rappelant que l'AGA de la FUPAM aura lieu le 27 mars prochain. Il invite tous les producteurs à y participer.

14. PÉRIODE DE RÉOLUTIONS

Après lecture, sur la proposition de M. Jean Damphousse, appuyée par M. Michel Adam, la résolution suivante est mise à l'étude :

Résolution 1

Objet : Bourse du carbone

- CONSIDÉRANT** que le gouvernement canadien impose depuis 2016 une politique de taxation des émissions de GES qui couvre tout le territoire canadien ;
- CONSIDÉRANT** que le MAPAQ et le MDDELCC ont déjà travaillé à la mise en place d'un protocole régissant les crédits compensatoires de quelques secteurs agricoles y compris les grandes cultures ;
- CONSIDÉRANT** que les technologies permettant d'évaluer la captation de carbone ont évolué au cours des dernières années ;
- CONSIDÉRANT** que l'agriculture contribue à la séquestration du carbone ;
- CONSIDÉRANT** que la vente de carbone à la suite de la captation de ce dernier pourrait amener un revenu aux producteurs ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE GRAINS DE LA MAURICIE DE DEMANDER :

Aux Producteurs de grains du Québec :

- De voir à la possibilité de mettre en place des recherches et tests sur le terrain afin d'évaluer si de nouvelles technologies permettraient de bien évaluer la réelle captation de carbone du secteur agricole.
- À la suite de ses recherches, de réévaluer l'exploration des possibilités afin de mettre en valeur le potentiel d'un marché de carbone spécifique au secteur des grains afin de permettre aux producteurs de bénéficier de crédits compensatoires et par le fait même, d'un revenu supplémentaire.

Le tout est adopté à l'unanimité.

Après lecture, sur la proposition de M. Michel Adam, appuyée par M. Emmanuel Kelhetter, la résolution suivante est mise à l'étude :

Résolution 2

Objet : Projet de loi 102

- CONSIDÉRANT** que le projet de loi 102 vise à modifier la Loi sur les pesticides ;
- CONSIDÉRANT** que ce projet de loi prévoit des sanctions administratives pécuniaires et des amendes aux producteurs ;
- CONSIDÉRANT** que le projet de loi prévoit aussi une forme de taxe liée à l'achat de pesticides ;
- CONSIDÉRANT** que le comité de travail de ce projet de loi envisage d'élargir les pesticides visés par la Loi sur les pesticides ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE GRAINS DE LA MAURICIE DE DEMANDER :

Aux Producteurs de grains du Québec :

- De s'assurer de retirer ou de minimiser les impacts du projet de loi 102 sur les producteurs de grains du Québec ;

Le tout est adopté à l'unanimité.

Après lecture, sur la proposition de M. Jacques Paquin appuyée par M. Jean Damphousse, la résolution suivante est mise à l'étude :

Résolution 3

Objet : Règlement sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

- Considérant** que le Règlement sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels prend en considération les nouveaux développements d'une municipalité ;
- Considérant** qu'au guide du gouvernement sur la contribution aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels, on y mentionne à plusieurs reprises l'intérêt et la possibilité de soustraire ou réduire la contribution payable en cas d'opérations cadastrales visant des terres agricoles ;
- Considérant** que selon la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU), une municipalité peut assujettir une terre agricole au versement d'une contribution pour fins de parcs ;
- Considérant** que le morcellement des terres agricoles ne génère pas de nouveaux usagers des parcs, contrairement aux lotissements résidentiels ;
- Considérant** que la redevance à payer d'un lotissement d'un droit acquis sur la valeur maximale de 10 % de l'ensemble de la propriété initiale est exagérée, démesurée en termes de montant et disproportionnée en comparaison avec les autres secteurs ;

- Considérant** que chaque opération cadastrale implique généralement plus d'une terre et peut faire augmenter considérablement les coûts de transaction déjà importants ;
- Considérant** que les municipalités doivent comprendre que l'application de cette redevance aux transactions sur les terres agricoles ne répond pas à l'objectif et peut mettre en péril des lotissements/transactions visant la consolidation ou le démarrage d'entreprises agricoles ;
- Considérant** que plusieurs municipalités ont déjà ou désire exclure la zone agricole de ce règlement ;
- Considérant** que plusieurs producteurs en fin de carrière désirent vendre leur terre, mais conserver leur maison et y habiter en fonction de leur droit acquis ;
- Considérant** que la Fédération de l'UPA de la Mauricie considère abusive l'application de ce règlement en zone agricole ;
- Considérant** que la Fédération de l'UPA de la Mauricie est en faveur d'un non-assujettissement des terres agricoles à ce règlement ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE GRAINS DE LA MAURICIE DE DEMANDER :

Aux Producteurs de grains du Québec, au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et aux députés de la Coalition Avenir Québec de la Mauricie :

- D'entreprendre des démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, afin de modifier la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, notamment le Règlement, sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour y exclure le territoire agricole ;
- De s'assurer que l'ensemble des municipalités touchées par la zone agricole du Québec abroge ce règlement et suspend immédiatement cette application aux transactions en cours et à venir.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

15. DIVERS

Aucun point au divers.

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets de la réunion étant épuisés, sur la proposition de M. Michel Adam, appuyée par M. Jean Damphousse, la séance est levée à 16 h 40. Le tout est adopté à l'unanimité.

Claude Chartier, président

Josée Tardif, secrétaire

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du groupe au Plan conjoint 2022



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT 10
FÉVRIER 2022

Producteurs de Grains de la Mauricie

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) du groupe au Plan conjoint des Producteurs de Grains de la Mauricie (PGM) tenue le 10 février 2022, à 14 h 11 par visioconférence Zoom.

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Seize (16) personnes, dont onze (11) producteurs ayant droit de vote, assistent à la rencontre.

Le président des PGM, M. Claude Chartier, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte.

Mme Josée Tardif assure le secrétariat de la rencontre. M. Réjean Gervais assiste Mme Tardif pour la gestion de la plateforme Zoom.

MM. Benoît Legault et Christian Overbeck, respectivement directeur général et président des Producteurs de Grains du Québec (PGQ), ainsi que M. Jean-Marie Giguère, président de la Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM), assistent également à la rencontre.

La secrétaire présente un PowerPoint résumant les principales fonctionnalités de Zoom. Elle explique également le fonctionnement pour le système de vote et le système d'identification des membres en mode virtuel.

02. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de M. Jean Damphousse, appuyé par M. Michel Adam, M. Claude Chartier est nommé président de l'assemblée. Le tout est adopté à l'unanimité.

03. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il y a lecture et présentation à l'écran, par la secrétaire, de l'avis de convocation écrite et datée du 27 janvier 2022 et de l'ordre du jour. À la suite de la lecture de l'avis de convocation et du projet d'ordre du jour, sur la proposition de M. Emmanuel Kelhetter, dûment appuyée par M. Jean Damphousse, ceux-ci sont adoptés tels quels, à l'unanimité. Dans la même proposition, on laisse le point « Divers » ouvert. Le tout est unanime.

04. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU GROUPE AU PLAN CONJOINT DU 9 FÉVRIER 2021

Après une lecture abrégée du document, sur la proposition de M. Jean-René Héroux, appuyée par M. Jacques Paquin, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté à l'unanimité.

05. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU PLAN CONJOINT

M. Claude Chartier invite les membres à procéder à la nomination des délégués en vue de l'AGA du groupe au Plan conjoint des Producteurs de Grains du Québec. La secrétaire rappelle que les PGM ont droit à onze (11) délégués et trois (3) substituts. Les délégués au plan conjoint doivent avoir commercialisé du grain selon les données du Plan conjoint au cours des 30 derniers mois. Chaque délégué doit être élu par et parmi les producteurs de la MRC concernée.

La secrétaire explique que si le nombre de producteurs pour une MRC donnée est insuffisant, l'assemblée peut nommer des délégués d'une autre MRC, pourvu qu'ils satisfassent aux critères d'admissibilité et qu'ils comptent être présents à l'AGA des Producteurs de Grains du Québec.

Voici le nombre de délégués requis par MRC pour l'année 2022 :

Délégués par MRC	
Des Chenaux	3
Maskinongé	6
Mékinac et les villes	2

Voici les délégués nommés pour l'année 2022 :

MRC de Maskinongé (6)				
Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Jean Damphousse	M. Jean-René Héroux	M. Emmanuel Kelhetter	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Jacques Paquin	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Jean Damphousse	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Paul-Yvon Alarie	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Jean-René Héroux	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Serge Béland	Oui, par écrit	Élu
MRC des Chenaux (3)				
Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Michel Adam	M. Claude Chartier	M. Claude Chartier	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. Michel Adam	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. René Perreault	Oui	Élu

MRC de Mékinac (2)				
Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Jonathan Montembeault	M. Michel Adam	M. Jonathan Montembeault	Oui	Élu
		Nomination	Acceptation	Statut
		M. André Massicotte	Oui	Élu
Substituts				
Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Michel Adam	M. Claude Chartier	M. Yvan Brouillette	Oui, par écrit	Élu

06. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur la proposition de M. Jean Damphousse, appuyée par M. Jean-René Héroux, la réunion est levée. Adopté à l'unanimité par tous les membres.

Claude Chartier, président

Josée Tardif, secrétaire

Composition du conseil d'administration 2022



LES PRODUCTEURS DE GRAINS DE LA MAURICIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022

Exécutif	Président Claude Chartier Poste 2 (Des Chenaux)	741, rue Notre-Dame Champlain (QC) G0X 1C0	☎ 819 996-5751 ✉ chartierclaud@hotmai.com
	Vice-président Jean Damphousse Poste 4 (Maskinongé)	308, du Petit Bois Maskinongé (QC) J0K 1N0	☎ 819 227-3430 ✉ jeandamphousse@hotmai.com
	3^{ème} membre de l'exécutif Emmanuel Kelhetter*** Poste 1 (Maskinongé)	346, rue Gélinas Yamachiche (QC) G0X 3L0	☎ 819-296-3039 ✉ sylvie.sylvestre@outlook.com
Administrateurs	Michel Adam*** Poste 5 (Des Chenaux)	1120, rang Saint-Édouard Saint-Prosper (QC) G0X 3A0	☎ 418 328-8542 ✉ madam1120@gmail.com
	Alain Gélinas Poste 6 (Maskinongé)	3415, boulevard Trudel Ouest Saint-Boniface (QC) G0X 2L0	☎ 819 535-3394 ✉ christalainrg@bell.net
	France Saint-Amand*** Poste 3 (Mékinac)	2030, rang St-Thomas Sainte-Thècle (QC) G0X 3G0	☎ 418 289-3299 ✉ francest-amand@hotmai.com
Secrétaire	Josée Tardif	230, rue Vachon Trois-Rivières (QC) G8T 8Y2	☎ 819 378-4033, poste 249 ✉ jtardif@mauricie.upa.qc.ca

***Postes en élection – Les postes impairs sont en élections

Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de 6 administrateurs dont les membres sont élus conformément aux règles énumérées dans le règlement du Syndicat.

Répartition des administrateurs par MRC

Tableau de la répartition des producteurs membres par MRC, compilé par les Producteurs de grains du Québec.

Nom de la MRC	Nombre de producteurs visés	Nombre de membres	Nombre de délégués pour l'AGA des PGQ	Nombre de délégués pour Plan conjoint	Nombre d'administrateurs
La Tuque	2	2	0	0	0
Des Chenaux Postes 2 et 5	122	112	3	3	1
Maskinongé Postes 1, 4 et 6	232	198	5	6	3
Mékinac Poste 3	69	61	2	2	1
Shawinigan	7	6	0	0	0
Trois-Rivières Postes 2 et 5	12	8	0	0	1
Total	449	387	10	11	6

Ajouter 3 substituts

Représentants des Producteurs de grains au sein des syndicats locaux – 2022

Syndicat de l'UPA Des Chenaux	Michel Adam
Syndicat de l'UPA de Maskinongé	Emmanuel Kelhetter
Syndicat de l'UPA de Mékinac	France St-Amand

Délégués et substituts 2022

MRC	Délégués	AGA PGQ 10 délégués	Plan conjoint 11 délégués	Adresse postale	☎ Téléphone 📠 Télécopieur ✉ Courriel
Maskinongé	Jean Dampousse	X	X	308, du Petit Bois Maskinongé (QC) J0K 1N0	☎ 819 227-3430 📠 jeandampousse@hotmail.com
	Jean-René Héroux	X	X	1392, rang du Petit-Bois, Louiseville (QC) J5V 2L4	☎ 819 228-2392 ☎ 819 696-8691 📠 tlegris@cgocable.ca
	Serge Béland		X	1190, rang Beaupré Ste-Ursule (QC) J0K 3M0	☎ 819 228-3934 📠 819 228-3934 (appeler avant)
	Jacques Paquin	X	X	166, Pied de la Côte RR2, Maskinongé (QC) J0K 1N0	☎ 819 227-2037 📠 jacques.paquin3@sympatico.ca
	Emmanuel Kelhetter	X	X	346, rue Gélinas Yamachiche (QC) G0X 3L0	☎ 819 296-3039 📠 sylvie.sylvestre@outlook.com
	Paul-Yvon Alarie	X	X	851 chemin Clément Saint-Justin (QC) J0K 2V0	☎ 819-227-2159 📠 fermepyjalarie@hotmail.com
Mékinac	André Massicotte	X	X	767 rue Notre-Dame CP 220 Champlain (QC) G0X 1C0	☎ 819-295-5261 📠 andre@massibec.com
	Jonathan Montembeault	X	X	970 rang Sud Saint-Tite (QC) G0X 3H0	☎ 418-365-2225 📠 jo_montembeault2@hotmail.com
Des Chenaux	Michel Adam	X	X	1120, rang Saint-Édouard Saint-Prospér (QC) G0X 3A0	☎ 819-996-5751 📠 madam1120@gmail.ca
	Claude Chartier	X	X	741, rue Notre-Dame Champlain (QC) G0X 1C0	☎ 819 295-3340 📠 chartierclaud@hotmai.com
	René Perreault	X	X	700, 2 ^{ème} Avenue Ste-Anne-de-la-Pérade (QC) G0X 2J0	☎ 418 325-5023 📠 reneperreault@hotmail.com
Substituts					
	Yvan Brouillette	X	X	242, rue Ricard Sainte-Anne-de-la-Pérade (QC) G0X 2J0	☎ 418 325-5433 📠 yvanbrouillette4@hotmail.com
	Serge Béland	X		1190, rang Beaupré Ste-Ursule (QC) J0K 3M0	☎ 819 228-3934 📠 819 228-3934 (appeler avant)

Rapport des activités 2022

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2022, le conseil d'administration (CA) des Producteurs de grains de la Mauricie (PGM) s'est réuni à quatre reprises. Des réunions ont eu lieu en février (1^{er} et 10), mars (23) et décembre (6).

ACTIVITÉS

◆ Déjeuners du Syndicat des producteurs de cultures commerciales

Les Producteurs de grains de la Mauricie ont tenu leur déjeuner du grain de 9 h 30 à 11 h 30 le mardi 18 janvier via Zoom. Cette rencontre virtuelle se voulait une occasion de rencontres et d'échanges sous une forme beaucoup plus conviviale et souple. Les participants ont eu l'occasion de discuter avec leurs représentants du Syndicat et d'autres producteurs de leur secteur du prix des intrants, d'assurances agricoles, de crédit carbone, du PAD, du projet de loi 102, etc.

◆ Dons de Noël

Encore cette année, les Producteurs de Grains de la Mauricie ont remis 250 \$ en pain à l'organisme Les Artisans de la Paix.



◆ AGA des PGM

L'AGA des PGM a eu lieu le 10 février dernier en mode virtuel. La participation était semblable à l'an dernier avec une quinzaine de personnes. Il n'y a eu aucun changement à la composition du conseil d'administration et M. Emmanuel Kelhetter a accepté le poste de troisième membre de l'exécutif en remplacement de M. St-Amand. Trois résolutions furent adoptées à l'unanimité concernant le projet de loi 102, la bourse du carbone et les taxes sur le lotissement. MM. Overbeck et Legault des PGQ ont présenté les principaux dossiers touchant l'économie, les marchés, l'environnement, la recherche, la communication, la vie syndicale et divers autres dossiers.

◆ AGA des Producteurs de Grains du Québec

Les assemblées générales annuelles des producteurs de grains du Québec se sont tenues les 24 et 25 mars sous le thème « Une production durable axée sur la science » à Drummondville. Douze résolutions y furent adoptées. La délégation de la Mauricie était présente.

◆ Escouade Mauricie — Tournée des Grandes Cultures 2022 !

Cette année, la Mauricie fut mise à contribution pour la Tournée des Grandes Cultures 2022. Nous avons recruté des producteurs sur l'ensemble du territoire pour ce faire. En gros, le producteur devait télécharger l'application sur son téléphone intelligent et remplir chaque semaine court sondage sur son cellulaire via l'application *GrainWizz*. Pour participer à notre Escouade 2023, communiquer avec nous au jtardif@mauricie.upa.qc.ca.

◆ Journée de réflexion des producteurs de grains du Québec

Les administrateurs de la Mauricie étaient présents à Drummondville le 12 décembre pour la Journée de réflexion provinciale des Producteurs de grains du Québec.

◆ Portes ouvertes de l'UPA

Les Producteurs de grains de la Mauricie et l'équipe des communications des Producteurs de grains du Québec étaient présents aux portes ouvertes de la Ferme Alain et René Rodrigue qui se sont tenues le 7 août dernier, à Saint-Tite. Les visiteurs ont notamment pu déguster du pain à la caméline et en apprendre plus sur la production des différents grains au Québec.

Merci à M. René Perreault qui était également présent pour animer le kiosque.



◆ Représentation

Le président, M. Claude Chartier, a représenté les PGM en siégeant au CA des Producteurs de grains du Québec, en plus de participer au comité des marchés, au comité du programme de paiements anticipés et au comité politique économique. M. Chartier a également représenté les PGM en siégeant au CA de la Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM).

MM. Emmanuel Kelhetter, Michel Adam et France St-Amand représentent les Producteurs de grains sur le CA de leur syndicat local respectif.

De plus, les délégués de notre région participent aux assemblées des Producteurs de grains du Québec.

◆ Secrétariat

Mme Josée Tardif a assuré le secrétariat des Producteurs de grains de la Mauricie pour l'année 2022.

Résolutions présentées

Résolution 1

Objet : Bourse du carbone

- CONSIDÉRANT** que le MAPAQ et le MDDELCC ont déjà travaillé à la mise en place d'un protocole régissant les crédits compensatoires de quelques secteurs agricoles y compris les grandes cultures ;
- CONSIDÉRANT** que les technologies permettant d'évaluer la captation de carbone ont évolué au cours des dernières années ;
- CONSIDÉRANT** que les Producteurs de grains du Québec (PGQ) se sont engagés dans l'initiative des Producteurs de grains du Canada visant l'élaboration d'une feuille de route pour la carboneutralité à l'horizon 2050 ;
- CONSIDÉRANT** que le consultant embauché dans ladite initiative prévoit présenter une feuille de route incluant des analyses quantitatives (chiffres) et des recommandations qualitatives (réglementation, contrainte à l'adoption de pratiques, etc.) en fonction de la réalité technique et socioéconomique de la production des grains.

Sur motion dûment proposée et secondée, les producteurs et productrices des Producteurs de grains de la Mauricie réunis en assemblée générale demandent :

Aux Producteurs de grains du Québec :

- D'informer régulièrement les producteurs de grains du Québec de l'évolution du dossier concernant l'élaboration de la feuille de route pour la carboneutralité à l'horizon 2050 et de rendre compte de l'évolution des travaux et résultats réalisés par le consultant ;
- De s'assurer que des analyses quantitatives de la captation du carbone par le secteur des grains soient réalisées par le consultant et que ses données soient utilisées par les PGQ afin de valoriser le secteur du grain auprès de la population comme le font déjà certaines spécialités membres de la Confédération de l'UPA ;
- De s'assurer de mettre en place un marché de carbone spécifique au secteur des grains afin de permettre aux producteurs de bénéficier de crédits compensatoires et par le fait même, d'un revenu supplémentaire comme le font déjà d'autres pays.

Résolution 2

Objet : Programme de paiements anticipés

CONSIDÉRANT que le Programme de paiements anticipés (PPA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est un programme fédéral de garantie d'emprunt qui permet aux producteurs de grains d'avoir accès plus facilement à des avances de fonds à faible taux d'intérêt afin d'améliorer leurs liquidités tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé une augmentation de 100 000 \$ à 250 000 \$ de la limite des avances sans intérêts faites aux agriculteurs pour 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT que les Producteurs de grains du Québec font des représentations auprès du Fédéral afin de maintenir cette bonification au-delà de 2023 ;

Sur motion dûment proposée et secondée, les producteurs et productrices des Producteurs de grains de la Mauricie réunis en assemblée générale demandent :

Aux Producteurs de grains du Québec :

- De continuer les démarches politiques auprès du Fédéral pour le maintien à long terme de la limite des avances sans intérêt à 250 000 \$ dans le cadre du Programme de paiements anticipés ;

Résolution 3

Objet : Gestion des toxines dans le maïs grain

CONSIDÉRANT que de plus en plus d'utilisateurs de maïs exigent un maximum de 2 ppm de vomitoxines dans le maïs grain ;

CONSIDÉRANT que le dépassement du maximum permis cause le refus du camion et que le producteur doit absorber les coûts de transport et de manipulations supplémentaires ;

CONSIDÉRANT que les connaissances sur les conditions propices à l'infection par les champignons et éventuellement au développement des toxines ne sont pas à jour ;

Sur motion dûment proposée et secondée, les producteurs et productrices des Producteurs de grains de la Mauricie réunis en assemblée générale demandent :

Aux Producteurs de grains du Québec :

- De mettre en place un projet de recherche ayant pour objectif :
 - 1- De faire état de la situation des récoltes 2021 et 2022 par un sondage aux utilisateurs et aux producteurs ;
 - 2- D'identifier les facteurs de risques au niveau des pratiques culturales, du choix des hybrides, de la rotation des cultures, de la date de récolte, des techniques de séchage et d'entreposage et des techniques d'échantillonnage au point de livraison ;
 - 3- De sensibiliser le groupe de concertation sur les grains ou autres partenaires du milieu de cet enjeu ;

Résolution 4

Objet : RÉGIME TRANSITOIRE EN ZONE INONDABLE — DEMANDE D'UN MORATOIRE

- CONSIDÉRANT** que la carte qui définit la « limite du littoral », aussi appelée « limite de la zone d'inondation de récurrence 0-2 ans », n'est pas à jour ;
- CONSIDÉRANT** que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) reconnaît l'inexactitude de la carte ;
- CONSIDÉRANT** que ce manque de précision impacte une étendue surestimée dans le territoire agricole ;
- CONSIDÉRANT** que le MELCC finance le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre afin d'identifier quelles pratiques durables seront applicables dans le littoral ;
- CONSIDÉRANT** que les travaux du Pôle d'expertise ne sont pas terminés ;
- CONSIDÉRANT** que le MELCC impose via le régime transitoire des mesures qui sont contradictoires, exagérées, contraignantes et qui vont au-delà des recherches du Pôle d'expertise ;
- CONSIDÉRANT** que la Confédération de l'UPA demande présentement un moratoire sur l'application du régime transitoire jusqu'à ce que les cartes soient mises à jour et que les conclusions du Pôle d'expertise permettent d'identifier les pratiques adaptées à mettre en place ;
- CONSIDÉRANT** que le Ministre Benoit Charette s'oppose à cette demande ;

Sur motion dûment proposée et secondée, les producteurs et productrices des Producteurs de grains de la Mauricie réunis en assemblée générale demandent :

Aux députés de la CAQ de la Mauricie :

– D'appuyer les producteurs de grains de la Mauricie et la Confédération de l'UPA dans leurs demandes auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la mise en place d'un moratoire sur l'application du régime transitoire jusqu'à ce que les cartes soient mises à jour et que les conclusions du Pôle d'expertise permettent d'identifier les pratiques adaptées à mettre en place ;

Au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et Au MELCC — Direction de la Mauricie :

– D'appuyer la demande ;

Suivi des résolutions 2022

Voici les résolutions telles qu'elles ont été adoptées à l'assemblée générale 2022 à la suite des diverses propositions discutées.

Résolution 1

Objet : Bourse du carbone

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE GRAINS DE LA MAURICIE DE DEMANDER :

Aux Producteurs de grains du Québec :

- De voir à la possibilité de mettre en place des recherches et tests sur le terrain afin d'évaluer si de nouvelles technologies permettraient de bien évaluer la réelle captation de carbone du secteur agricole.
- Suite à ses recherches, de réévaluer l'exploration des possibilités, afin de mettre en valeur le potentiel d'un marché de carbone spécifique au secteur des grains afin de permettre aux producteurs de bénéficier de crédits compensatoires et par le fait même, d'un revenu supplémentaire.

Voici le suivi réalisé :

Traité à l'AGA PGQ 2022, résolution No 9

Objectifs d'émission carbone 2050 :

Les PGQ se sont engagés dans l'initiative des Producteurs de grains du Canada dans le cadre de la démarche de l'élaboration de la feuille de route pour la carboneutralité à l'horizon 2050.

Les PGQ siègent au comité technique et sont aviseurs de l'initiative. Le résultat attendu du travail actuel est de dresser des recommandations aux décideurs fédéraux de politiques et d'actions qui peuvent atteindre l'objectif de carboneutralité et aider ainsi les échanges avec le gouvernement fédéral pour le choix des stratégies et des actions dont le financement permettra de réduire les émissions et favorisera l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

Les PGQ ont déposé un mémoire dans le cadre de consultation fédérale « Stratégie pour une agriculture durable » et se sont associé à d'autres groupes et organisations de producteurs pour réitérer la nécessité d'accompagner adéquatement les producteurs dans le cadre des politiques de réduction des émissions de carbone et la lutte contre les changements climatiques.

Rencontre et échanges avec la direction générale du développement durable du MAPAQ pour mettre à contribution le Plan pour économie verte (PEV) 2030.

Le MAPAQ considère que les PGQ ont obtenu un financement substantiel du programme fédéral Fonds d'action à la ferme pour le climat et par souci d'un risque du double financement, la MAPAQ considère que les démarches auprès du PEV doivent être reportées de deux ans. C'est-à-dire, après la fin de la mise en œuvre du programme fédéral.

En marge de la consultation provinciale la Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2027, annoncée par le ministre Benoit Charrette en octobre 2022, les PGQ ont réitéré les demandes de l'assemblée par un mémoire joint à un communiqué de presse le 28 octobre 2022.

Résolution 2

Objet : Projet de loi 102

- CONSIDÉRANT** que le projet de loi 102 vise à modifier la Loi sur les pesticides ;
- CONSIDÉRANT** que ce projet de loi prévoit des sanctions administratives pécuniaires et des amendes aux producteurs ;
- CONSIDÉRANT** que le projet de loi prévoit aussi une forme de taxe liée à l'achat de pesticides ;
- CONSIDÉRANT** que le comité de travail de ce projet de loi envisage d'élargir les pesticides visés par la Loi sur les pesticides ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE GRAINS DE LA MAURICIE DE DEMANDER :

Aux Producteurs de grains du Québec :

- De s'assurer de retirer ou de minimiser les impacts du projet de loi 102 sur les producteurs de grains du Québec ;

Voici le suivi réalisé : Les PGQ ont rappelé au gouvernement de privilégier les investissements.

Résolution 3

Objet : Règlement sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE GRAINS DE LA MAURICIE DE DEMANDER :

Aux PGQ, au MAMH et aux députés de la Coalition Avenir Québec de la Mauricie :

- D'entreprendre des démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, afin de modifier la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, notamment le Règlement sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour y exclure le territoire agricole ;
- De s'assurer que l'ensemble des municipalités touchées par la zone agricole du Québec abroge ce règlement et suspend immédiatement cette application aux transactions en cours et à venir.

Voici le suivi réalisé :

L'objectif de cette contribution est d'établir, maintenir ou améliorer des parcs et des terrains de jeux ou préserver des espaces naturels. Elle peut être exigée par une municipalité au moment d'une demande de permis de lotissement ou de construction. Maximum 10 % de la superficie ou de la valeur. Existe depuis 1993. La municipalité peut définir des exceptions à l'obligation de verser une contribution lors d'une opération cadastrale.

Comité PPÉ des PGQ :

- Recommandation : Faire un suivi auprès de l'UPA à savoir s'il y a eu d'autres cas dans la province et ce qui a été fait, si tel est le cas.

Suivi :

- Résolution en appui à une autre résolution de la fédération régionale (un producteur a eu à payer cette contribution après avoir vendu sa terre tout en gardant sa maison).
- Aucun autre cas répertorié.